

EXPERTISE STATUTAIRE & RH

CHÔMAGE

*conventionnement
avec le CDG17*

Étude des droits de reprise, en cas de réadmissions ou mis à jour du dossier après simulation	58 €
Étude des cumuls de l'allocation chômage/activités réduites	37 €
Étude de réactualisation des données selon les délibérations du l'UNEDIC	20 €
Suivi mensuel	14 € / mois
Conseil juridique	95 € / heure
Étude et simulation du droit à chômage initial	150 € / dossier

GPEEC

Cotisation modules et services :	
collectivités et établissements publics affiliés de moins de 20 agents	50 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 21 à 50 agents	150 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 51 à 100 agents	300 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 101 à 350 agents	500 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de plus de 350 agents	1000 € / an
collectivités et établissements publics non affiliés	1300 € / an

CONSEIL EN ORGANISATION RH

250 € par demi-journée pour les collectivités et établissements affiliés
350 € par demi-journée pour les collectivités et établissements non affiliés

RETRAITE

*tarifs à partir
du 01/02/25*

Adhésion forfaitaire annuelle comprenant : informations et conseils de premier niveau auprès des élus, gestionnaires RH et agents des collectivités ou établissements publics adhérents, communication en matière d'évolution réglementaire sur les retraites (webinaire, lettre d'information, atelier collectif...) :

collectivités et établissements publics affiliés de moins de 10 agents	50 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 10 à 49 agents	100 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 50 à 99 agents	150 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 100 agents et plus	200 € / an

Missions et prestations individualisées :

Demande de rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	30 €
Demande de retraite CNRACL et RAEP :	
Départ et ouverture des droits âge légal de droit commun	80 € / dossier
Demande de retraite progressive CNRACL	100 € / dossier
Départ ou droits anticipés (carrière longue, catégorie active...)	100 € / dossier
Demande d'avis préalable pour les fonctionnaires en situation de handicap uniquement	100 € / dossier
Demande de réversion	150 € / dossier
Demande de retraite pour invalidité	200 € / dossier
Rendez-vous personnalisé au CDG ou téléphonique avec agents et/ou secrétaire et/ou élu	50 €
Accompagnement au CDG d'un gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la caisse des dépôts - CIR	150 €
Accompagnement sur site d'un gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la caisse des dépôts - CIR	280 € / déplacement
Envoi des données dématérialisées à la CNRACL	
(correction du CIR, simulations de pension y compris pour leur contrôle...)	80 € / dossier
Collectivités et établissements affiliés	250 € / demi-journée
Collectivités et établissements non affiliés	350 € / demi-journée

EXPERTISES RH SPÉCIFIQUES

MÉDIATION

Par agent / collectivités et établissements affiliés	Forfait 8 heures 400 € (+ frais de déplacement du médiateur) / 70 € heure supp.
Par agent / collectivités et établissements non affiliés	Forfait 8 heures 500 € (+ frais de déplacement du médiateur) / 80 € heure supp.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Par agent / collectivités et établissements affiliés	600 € / jour (300 € / demi-journée / intervenant)
Par agent / collectivités et établissements non affiliés	750 € / jour (375 € / demi-journée / intervenant)

SIGNALEMENT (AVDHAS)

Adhésion forfaitaire annuelle :

collectivités et établissements publics affiliés de moins de 50 agents	35 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 51 à 100 agents	55 € / an
collectivités et établissements publics affiliés de 100 agents et plus	75 € / an
collectivités et établissements publics non affiliés	150 € / an

INTÉRIM

Collectivités et établissements affiliés	5,5 % du salaire brut des intérimaires
Collectivités et établissements non affiliés	7,5 % du salaire brut des intérimaires

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Adhésion au service	150 € pour 2 ans
Accompagnement individualisé	collectivités et établissements affiliés 1500 € (75 € / heure avec un forfait de 20 heures)
Accompagnement individualisé	collectivités et établissements non affiliés 1850 € (92,50 € / heure avec un forfait de 20 heures)

PRÉVENTION

Missions de conseil en organisation et en matière de prévention : diagnostic RPS, démarche QVCT, étude en ergonomie et conception dans les projets de création ou de modification d'espaces de travail :	
collectivités et établissements affiliés	250 € par demi-journée
collectivités et établissements non affiliés	350 € par demi-journée

ASSURANCE

Adhésion au contrat groupe assurance statutaire	0,19 % de la masse salariale assurée
---	--------------------------------------

MÉDECINE

Coût par agent présent au 31/12/N-1	
(fonctionnaires, contractuels de droit public sur emploi permanents, apprentis)	70 € / agent
Visite non honorée par l'agent, hors cas de force majeure, sans prévenance dans les J-5 avant la visite	70 € / visite
Dossiers CITIS et PPR (quelque soit le nombre de visites)	125 € / dossier

CONSEIL MÉDICAL

Collectivités et établissements affiliés	cotisation obligatoire
Collectivités et établissements non affiliés	250 € / dossier

PACK SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

Adhésion forfaitaire annuelle comprenant : conseils téléphoniques, plateforme d'échanges, boîte à outils, veille réglementaire, journées à thèmes, suivi post-formation des personnes ayant suivi les dispositifs proposés par le CDG79 :

communes de moins de 500 habitants	100 € / an
communes de 500 à 999 habitants	150 € / an
communes de 1000 à 1999 habitants	200 € / an
communes de 2000 à 3500 habitants	300 € / an

Accompagnements spécifiques : secrétaires généraux de mairie en prise de poste et recrutés sans formation préalable, collectivités sur difficultés spécifiques d'urgence (« SOS Mairie »), accompagnement et intervention mentionné dans le pack adhésion :

communes adhérentes	35 € / heure
communes non adhérentes	70 € / heure

TARIFICATION DES MISSIONS 2025

page 2/2

◆ AIDE À L'ARCHIVAGE

Collectivités et établissements affiliés
Collectivités et établissements non affiliés

315 € / jour / archiviste
395 € / jour / archiviste

◆ CENTRALE D'ACHAT «CDG79»

Adhésion à la centrale d'achat « CDG79 »
Adhésion au marché DPD – RGPD : Taux de commissionnement annuel sur les tarifs appliqués par le prestataire

gratuite
12 %

◆ TRAVAUX À FAÇON PAIE

Travaux à façon paie - tarif forfaitaire
si l'étude préalable n'est pas suivie d'une adhésion

Nombre de paie à étudier	
1 à 10	130 €
11 à 20	170 €
21 à 30	215 €
31 à 40	260 €
41 à 50	300 €
plus de 50	300 €
en plus, par tranche de 25 paies	50 €

Travaux à façon paie - tarif forfaitaire
si l'étude préalable est suivie d'une adhésion

1 à 10	65 €
11 à 20	85 €
21 à 30	110 €
31 à 40	130 €
41 à 50	150 €
plus de 50	150 €
en plus, par tranche de 25 paies	25 €

Adhésion - création et paramétrage de l'établissement
Adhésion - création des agents
Calcul de la paie
Intégration DSN antérieures
Confection DSN sans agent rémunéré
Forfait annuel DSN néant
Reprise des cumuls jusqu'à 25 agents
Reprise des cumuls au-delà de 25 agents : prestation demandée à l'éditeur

15 €
6 € / agent / élu
12 € / bulletin
1 € / fichier mensuel
10 € / mois
25 €
40 € / agent
Devis extérieur

◆ INFORMATIQUE (tarifs HT)

ASSISTANCE

◆ Assistance progiciels (selon le nombre d'habitants) annuelle pour les Communes, Foyer logement et Maison de retraite

	< 250	entre 251 et 500	entre 501 et 750	entre 751 et 1000	entre 1001 et 1250	entre 1251 et 1500	entre 1501 et 2000	entre 2001 et 2500	entre 2501 et 3000	entre 3001 et 3500	> 3500
GF	197	279	327	396	442	511	559	652	698	736	790
PAIE	109	142	161	186	210	238	267	298	327	362	406
POPEL	68	76	81	87	92	101	105	123	142	150	163
FAC	23	29	34	41	46	50	59	66	71	73	77
AUTRES	68	81	92	115	142	161	186	210	221	234	239
ADMI	23	29	34	41	46	50	59	66	71	73	77

GF : Gestion financière

PAIE : Paie administrative

POPEL : Population et / ou élections politiques

FAC : Facturation

ADMI : Etat-civil, cimetières, ...

◆ Assistance progiciels annuelle pour les Etablissements publics

	Dépenses de fonctionnement N-2	Gestion financière				AUTRE ÉTAB.	Gestion financière	
		< 150 000 €	de 150 000 € à 299 999 €	de 300 000 € à 449 999 €	> 449 999 €		Fonction ou PES marché ou SaaS	Sans fonction ni PES Marché
GF	SIVU ou SIVOS	197	279	327	396		652	396
PAIE		109	142	161	186		279	186
FAC		92	115	142	161		161	161
AUTRES		242	266	319	348		467	348

◆ Assistance progiciels annuelle par poste supplémentaire au-delà du 1^{er} poste

80 €

INSTALLATION DE LOGICIELS

Nombre de logiciels installés

	jusqu'à deux logiciels	jusqu'à trois logiciels	jusqu'à quatre logiciels
Monoposte	41 €	62 €	82 €
Deux à quatre postes	82 €	103 €	125 €
Cinq à dix postes	125 €	145 €	166 €

INTERVENTION OU DEVIS

Forfait intervention par technicien et par jour (hors aide à la paie)	30 €
Taux horaire intervention sur site ou à distance (dont aide à la paie)	40 €
Taux horaire intervention sur matériel au sein du Centre de gestion	30 €

FORMATION

Formations complémentaires, formation initiale pour les nouveaux agents et perfectionnement : tarifs variables selon le progiciel et le nombre de participants : contactez le service informatique.